



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE
MARDI 25 NOVEMBRE 2025 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: François-Patrick Allard
Daniel Pilon
Costas Labos
Sarah Morgan
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

Absent :

le conseiller : Antoine Tayar

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 25-11-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Sarah Morgan, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 25 novembre 2025, sous réserve de retirer le point 30 intitulé « Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1455-1 modifiant le Règlement N° 1455 sur la rémunération versée aux membres du conseil pour les années 2019 et suivantes afin de modifier la rémunération

RESOLUTION NO. 25-11-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Sarah Morgan, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of November 25, 2025, subject to removing item 30 entitled "Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1455-1 amending By-law No. 1455 concerning the remuneration paid to council members for 2019 and subsequent years to modify the additional remuneration of members of

Provenance: PTI 2025, règlement d'emprunt E-2502 amorti sur une période de vingt (20) ans;

Source: PTI 2025, loan by-law E-2502 amortized over a period of twenty (20) years;

Imputation

Poste budgétaire 22-300-00-759

Allocation

Budget item 22-300-00-759

Projet N° 2025-320-03 « Acquisition d'un aspirateur de débris tout terrain 100% électrique »

Project No. 2025-320-03 "Acquisition of a 100% electric all-terrain debris vacuum cleaner"

Montant du contrat : 161 137,46 \$ (taxes incluses)

Contract amount: \$161,137.46 (taxes included)

Montant total de dépense : 161 137,46 \$ (taxes incluses)

Total expenditure: \$161,137.46 (taxes included)

Crédit total : 147 139,98 \$

Total credit: \$147,139.98

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Adoption du Règlement N° 1440-2 modifiant le Règlement N° 1440 intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Royal - 2017 » en ce qui a trait au changement de l'affection du sol pour l'immeuble situé au 1000, chemin Lucerne – lot 1 679 307 du cadastre du Québec

RÉSOLUTION N° 25-11-24

Objet : Adoption du Règlement N° 1440-2 modifiant le Règlement N° 1440 intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Royal - 2017 » en ce qui a trait au changement de l'affection du sol pour l'immeuble situé au 1000, chemin Lucerne – lot 1 679 307 du cadastre du Québec

RESOLUTION NO. 25-11-24

Subject: Adoption of By-law No. 1440-2 amending By-law No. 1440 titled "Planning Program of the Town of Mount Royal - 2017" regarding the change of land use for the property located at 1000 Lucerne Road – lot 1 679 307 of the Quebec Cadastre

ATTENDU QUE le Règlement N° 1440-2 modifiant le Règlement N° 1440 intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Royal - 2017 » en ce qui a trait au changement de l'affection du sol pour l'immeuble situé au 1000, chemin Lucerne – lot 1 679 307 du cadastre du Québec a été précédé d'un avis de motion, du dépôt et de l'adoption du projet de règlement le 17 décembre 2024 ;

WHEREAS By-law No. 1440-2 amending By-law No. 1440 titled "Planning Program of the Town of Mount Royal - 2017" regarding the change of land use for the property located at 1000 Lucerne Road – lot 1 679 307 of the Quebec Cadastre was preceded by a filing, a notice of motion and the adoption of the draft By-law given on December 17, 2024;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de Règlement N° 1440-2 modifiant le Règlement N° 1440 intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Royal - 2017 » en ce qui a trait au changement de l'affection du sol pour l'immeuble situé au 1000, chemin Lucerne – lot 1 679 307 du cadastre du Québec a fait l'objet d'une assemblée publique le 7 janvier 2025 ;

WHEREAS, in accordance with the *Act respecting land use planning and development*, Draft By-law No. 1440-2 amending By-law No. 1440 entitled "Planning Program of the Town of Mount Royal - 2017" regarding the change of land use for the property located at 1000 Lucerne Road – lot 1 679 307 of the Quebec Cadastre, was the subject of a public consultation meeting held on January 7, 2025;

Sur proposition du conseiller François-Patrick Allard, appuyé par le conseiller Costas Labos, il est résolu :

It was moved by Councillor François-Patrick Allard, seconded by Councillor Costas Labos, and resolved:

D'adopter le Règlement N° 1440-2 modifiant le Règlement N° 1440 intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Royal - 2017 » en ce qui a trait au changement de l'affection du sol pour l'immeuble situé au 1000, chemin Lucerne – lot 1 679 307 du cadastre du Québec.

To adopt By-law No. 1440-2 amending By-law No. 1440 titled "Planning Program of the Town of Mount Royal - 2017" regarding the change of land use for the property located at 1000 Lucerne Road – lot 1 679 307 of the Quebec Cadastre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY